

Département du Val d'Oise
Arrondissement de
SARCELLES
Canton de GOUSSAINVILLE
Commune de SAINT-WITZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt cinq
Le mercredi 8 octobre à 20H30

AFFICHE le :

10/10/2025

TRANSMIS le :

14/11/2025

NBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 18

Présents : 15

Votants : 18

OBJET :

Décision modificative n°4 au BP
2025

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni salle M. Joulou en séance publique sous la Présidence de **Monsieur Frédéric MOIZARD, Maire**.

Etaient présents :

Mesdames : BARON Claudine, BERSON-GÉANT Marion, CAQUIN Michèle, DAUDRÉ Sibylle, DAUPTAIN Marie-Hélène, DELGADO Chantal, FERTÉ Nadège, GRU Fabienne.

Messieurs : BAILLY Maxime, BÉLAIR Xavier, BOCQUET Jean-Charles, DRÉVILLE Gérard, MOURET Stéphane, VIRLOGEUX Christophe.

Absents : /

Pouvoirs : M. DEBCZAK Jean-Michel donne pouvoir à Mme DAUPTAIN Marie-Hélène
Mme HOFFER Marie-Hélène donne pouvoir à Mme GRU Fabienne
Mme LE BEC Fanny donne pouvoir à Mme FERTÉ Nadège

Secrétaire : M. DRÉVILLE Gérard

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la nécessité de prendre une décision modificative pour intégrer les frais d'études concernant plusieurs projets d'investissement dont les travaux ont été réalisés ou sont en cours de réalisation.

Ce sont des opérations d'ordre patrimoniale et non budgétaire et concerne l'année 2021 et 2022.

Il convient donc d'approuver les écritures suivantes :

Investissement			Investissement		
Chap/art.	Intitulé	Dépenses	Chap/art.	Intitulé	Recettes
041/2151	Travaux voirie cœur de ville	72 421,70	041/2031	Frais d'études	327 043,84
041/21351	Modulaire S. technique PMR	65 001,40			
		3 759,66			
		4 680,00			
041/202	Révision PLU	4 038,82			
041/2312	Extension du cimetière	26 069,08			
041/2316	Moulin/phare	984,00			
041/2313	Maison de l'enfance (ALSH/crèche)	150 089,18			
Total		327 043,84	Total		327 043,84

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

1/ Autorise Monsieur le Maire à prendre la décision modificative n°4 sur le budget primitif 2025 et passer les écritures comme notées ci-dessus.

2/ Délibération transmise à M. le Sous-Préfet de Sarcelles et au SGC de GARGES.

Fait et délibéré les jour, *mercredi 8 octobre 2025*
Le Maire
Frédéric MOIZARD

[Signature]

